

## **Introduction**

Histoire de Famille de **Magloire Lemay, dit Delorme, père**, mon arrière-grand-père, en relation avec la fondation de la ville de Saint-Léonard et de son héritage à Saint-Léonard-**de-Port-Maurice**.

Respectueux du public à qui s'adresse ce texte, il est de mon devoir de l'amorcer avec quelques notes généalogiques relatives aux Lemay dit Delorme de l'île de Montréal, d'où est issu Magloire Delorme, père.

Je vous entretiendrai ensuite de la fondation de Saint-Léonard, du rôle joué par monsieur Delorme : cela complètera la première partie de mon texte.

Dans la seconde partie, j'aborderai deux joyaux de son héritage à Saint-Léonard : le parc Delorme d'abord, ensuite sa résidence sise au 6695, rue Jarry Est, qui célébrera son 160<sup>e</sup> anniversaire l'an prochain (2018).

Je profiterai de mon passage sur la rue Jarry pour vous présenter la plus ancienne résidence de Saint-Léonard, la Maison Gervais-Roy.

En conclusion, j'insisterai sur les efforts de toute nature que chacun de nous doit consentir pour entretenir, conserver, en un mot pour sauvegarder notre patrimoine.

Bonne lecture,

## **Première partie : Qui était Magloire Delorme, père**

### **Brèves notes généalogiques**

Magloire Delorme, père, naît au nord de l'île de Montréal, dans la paroisse de Sault-au-Récollet le 16 octobre 1841. Il décèdera à Saint-Léonard-de-Port-Maurice en 1923.

Il est de la septième génération des Lemay dit Delorme et le second fils de Joseph Lemay, père, et de Christine Dagenais. Magloire Delorme est un descendant de Ignace Lemay, de la troisième génération, lequel vint s'établir à Sault-au-Récollet au XVIII<sup>e</sup> siècle : de là rayonnèrent les familles Lemay dit Delorme.

Magloire épousa Julie Dagenais au « Sault » le 31 janvier 1871. Magloire et Julie donnèrent naissance à douze enfants, dont Magloire, fils, mon grand-père et parrain. Huit vécurent à Saint-Léonard, lesquels, grâce au concours de leurs nombreux alliés, ont beaucoup contribué à la prospérité et à la conservation du patrimoine léonardois<sup>1</sup>.

### **La fondation de Saint-Léonard**

La fondation de Saint-Léonard, une paroisse et une municipalité, simultanément ou presque, selon les lois et coutumes de l'époque.

---

<sup>1</sup> Résumé généalogique offert par Nicole Delorme, fille de Louis-Ludger Delorme et de Mathilde Desmarchais, petite-cousine de l'auteur.

D'entrée de jeu, notons que c'est à partir de 1875 que l'on sent vivre le désir d'émancipation chez les habitants des Côtes Saint-Michel et Saint-Léonard.

S'adressant à Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, ces habitants réclament leur autonomie. Les historiens Hélène-Andrée Bizier et Jacques Lacoursière opinent que : (ii)

*« Ces gens s'appuient sur le décret du 22 décembre 1865 par lequel le pape Pie IX autorisait la subdivision de la paroisse de Ville-Marie, mais on peut supposer que ces habitants misent aussi sur la nouvelle loi concernant les corporations municipales entrées en vigueur en 1876, cette loi permettait aux paroisses d'acquérir leur autonomie civile. »<sup>2</sup>*

Ces habitants plaident les conditions extrêmement difficiles d'accomplir leurs devoirs religieux, cela à cause de la grande distance et les mauvais chemins qu'ils doivent parcourir pour aller à leur église.

Ils ne se gênent pas pour avancer que les seuls obstacles qui les ont arrêtés jusqu'à ce jour peuvent venir de ce qu'ils sont très utiles pour subvenir à l'entretien du culte ou du curé de la paroisse Sault-au-Récollet et de la paroisse Saint-François-d'Assise de Longue-Pointe.

Là réside le problème majeur.

En 1885, les événements se précipitent. Les pétitions en faveur et contre s'affrontent. Des assemblées publiques se tiennent à la suite des avis dûment faits aux portes des églises concernées. L'Internet est encore très loin...

Les opposants au projet n'ayant pas d'autres arguments à apporter que ceux déjà connus, le fameux argument financier, rappelons-le, l'évêque, par un décret du 21 novembre 1885, érige la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.

Simultanément, le projet de faire de la paroisse une municipalité progresse.

Le 26 mars 1886, le Conseil du comté d'Hochelaga donnait suite à la requête des propriétaires, déposée le 11 mars précédent, en procédant à l'érection officielle de la municipalité de paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.

Cette formalité confirmait le décret de l'évêque sur le plan civil.

Le 4 juin, une proclamation du lieutenant-gouverneur Louis-Rodrigue Masson confirme son érection civile et, le 12, les sept conseillers municipaux se réunissent pour la première fois.

Magloire Delorme, père, est « dûment élu »<sup>3</sup> aux termes d'une première résolution.

---

<sup>2</sup> BIZIER, Hélène-Andrée et Jacques Lacoursière, Histoire de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, Album du Centenaire, page 45.

<sup>3</sup> BIZIER, Hélène-Andrée et al. *Op. cit.*, page 47.

Une autre résolution place Louis Sicard à la tête des affaires municipales, un poste qu'il occupera jusqu'en janvier 1901.

En 1901, Gustave Pepin devient maire.

Monsieur Pepin avait épousé Marie-Corinne Delorme, l'année de l'érection de Saint-Léonard (1886). Marie-Corinne était la sœur d'Hélène Delorme, épouse de Magloire Delorme, fils, ma grand-mère paternelle et ma marraine.

En 1885 et 1886, on ne connaît pas de document décrivant le rôle précis que Magloire Delorme, père, joua dans l'érection de la nouvelle paroisse et de la nouvelle municipalité.

Sous toute réserve, mes lectures<sup>4</sup> et mes souvenirs familiaux me portent à croire que monsieur Delorme parcourut les Côte Saint-Michel et Saint-Léonard pour convaincre ses proches, ses alliés et ses voisins, les Bastien, Blain, Chartrand, Clément, Corbeil, Collerette, Dagenais, David, Defoy, Desautels, Desrochers, Gagnon, Gervais, Jodoin, Joubert, Léonard, Longpré, Martineau, Pepin, Pesant, Pigeon, Robert, Roy, Turcot, et Vanier, non seulement du bien-fondé, de la légitimité, mais aussi de la nécessité de créer notre propre paroisse et municipalité, lesquelles seront plus aptes à nous fournir les services auxquels nous avons droit grâce aux taxes que nous payons et que les autorités de Sault-au-Récollet et de la Longue-Pointe tardent à ou négligent de nous accorder.

Père d'une famille nombreuse, homme de grande foi, très dévot, intègre, Magloire Delorme, père, jouissait d'une grande crédibilité auprès de ses concitoyens : l'on retiendra qu'il fut un excellent relationniste et qu'il a réussi la mission que ses concitoyens et lui s'était donnée.

## **L'origine du nom : Saint-Léonard-de-Port-Maurice**

Avant de clore cette première partie, je profite de l'occasion pour répondre à cette question que les gens nous posent encore aujourd'hui, à nous léonardois :

*« D'où vient ce nom bizarre, singulier, à la limite étrange : Saint-Léonard-de-Port-Maurice? »<sup>4</sup>*

Des loustics se permettaient d'ajouter : *Où est le port?*

Notre père Léonard Delorme, alors étudiant au Collège Saint-Laurent, nous racontait que, las de répondre à cette interrogation, il envoyait paître ses compagnons d'étude en leur disant que c'était un lieu situé au Labrador!

Plus sérieusement, encore une fois, on ne connaît pas de document justifiant le choix de Saint-Léonard comme patron des Côtes Saint-Michel et Saint-Léonard, ouvertes à la colonisation à compter respectivement de 1699 et 1707.

---

<sup>4</sup> J'aurais aimé consulter La Minerve pour en savoir plus.

En l'an 1707, Paul-Jérôme Casanova avait 31 ans et, même s'il portait l'habit des Franciscains et parcourait l'Italie en prêchant, sa renommée n'avait pas traversé l'Atlantique. Après s'être rendu célèbre sous le nom de Léonard, on le canonisa en 1867, en ajoutant à son prénom religieux l'indication de son lieu de naissance : PORTO MAURIZIO, en Italie.

Lorsque, en 1885<sup>5</sup>, on dût partir à la recherche d'un patron pour la nouvelle paroisse, on céda à la coutume de puiser parmi les « saints récemment canonisés» et Mgr Édouard-Charles Fabre, alors évêque de Montréal, opta pour Saint-Léonard-de-Port-Maurice qui offrait l'avantage de ne pas trop dépayser les habitants de l'ancienne Côte Saint-Léonard.

La corporation municipale laissa tomber l'indication du lieu de naissance de notre patron, mais la paroisse le conserva<sup>6</sup>.

## **Deuxième partie : L'héritage des Lemay dit Delorme à Saint-Léonard**

### **Le Parc Delorme**

L'événement le plus marquant de l'histoire des Familles Delorme depuis leur établissement au Sault-au-Récollet, dont une grande partie du territoire devint la Paroisse et la Municipalité de Saint-Léonard en 1885 et 1886, fut l'inauguration d'un parc en hommage aux nombreuses familles Delorme pionnières qui ont largement contribué à l'essor de la Paroisse et de la Ville depuis sa fondation.

Alors que plusieurs pionniers de d'autres familles avaient été honorés par l'attribution de nom de rues ou d'écoles, aucun édifice municipal ou place publique ne soulignait l'apport des Familles Delorme à la communauté léonardoise.

Après de multiples démarches auprès des autorités municipales de la part de la Société d'histoire de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, alors présidée par madame Marie-Paule Marcaurrelle et auprès de membres de la famille Magloire Delorme afin que le nom du parc Honoré-Mercier soit changé pour celui de Magloire Delorme, le conseil de Ville<sup>7</sup>, lors de la réunion du 14 septembre 1982, adopta une résolution confirmant le changement tant attendu.

Le nom du parc fut changé quelques semaines plus tard pour « DELORME » afin d'honorer toutes les familles portant ce patronyme et aussi pour étouffer dans l'œuf tout élan de jalousie chez elles.

---

<sup>5</sup> BIZIER, Hélène-Andrée et al. *Op. cit.*, page 33.

<sup>6</sup> Pour plus de détails sur la vie et l'œuvre de Paul-Jérôme Casanova, voir la conférence de Robert Delorme sur le site web de l'Association (octobre 2016).

<sup>7</sup> DELORME, Aline. *En ce temps-là à Saint-Léonard-de-Port-Maurice, Les familles Delorme*, page 73.

Ce parc se veut une réalisation concrète d'une certaine administration municipale désirant valoriser l'éducation, l'environnement et l'activité physique, autant de thèmes véhiculés dans tous les médias de nos jours.

Dans ce parc, à l'école Honoré-Mercier se sont greffés un vaste pavillon logeant divers clubs sociaux et la ligue de tennis de Saint-Léonard<sup>8</sup> (viii), un agora et des aires de jeux : ballon-panier, bocce, jeux d'eau, patinoire, soccer, tennis et toboggan (glissade).

Le parc est borné au nord par le boulevard Robert, au sud par la rue Jarry (autrefois Côte Saint-Michel), à l'est par la rue Péguy et à l'ouest par la rue Malouin. Son adresse officielle est 6060, rue Honfleur.

Quel endroit magnifique pour venir pique-niquer et se reposer à l'ombre du chêne planté lors de l'inauguration officielle du Parc le 25 septembre 1983, par l'ingénieur-chimiste LOUIS-LUDGER DELORME, alors âgé de 89 ans, le benjamin de Magloire, père, seul survivant de la huitième génération !

Devant eux, une plaque commémorative qui dit tout :

*«La plantation de ce chêne nous rappelle  
l'établissement de nos ancêtres en ces terres»*

Enfin, en quittant le parc, les cousins et cousines pourraient admirer un magnifique panneau soulignant l'apport des familles Delorme en ces terres :

*« En hommage aux familles Delorme pour leur contribution à la prospérité  
et à la conservation du patrimoine de Saint-Léonard ».*

### **La résidence de Magloire Delorme, père, une résidence « déclarée »**

Le promeneur du dimanche des années 50 qui empruntait alors la Côte Saint-Michel en provenance du boulevard Pie IX ne se reconnaîtrait plus aujourd'hui.

Hélas!

Toutes les écoles de l'époque sont tombées sous le pic des démolisseurs.

Toutes les maisons ancestrales ont été rasées, sauf cinq, de même que les arbres centenaires ornant leur façade qui ont cédé leur place à l'élargissement de la Côte Saint-Michel, devenue la rue Jarry, et à la construction de trottoirs.

Les cinq demeures qui nous rappellent ces années cinquante sont les suivantes :

- La Maison Joseph-Gagnon, devenue propriété de la Ville de Saint-Léonard. Elle a été restaurée à grands frais par la Ville avec l'appui du gouvernement du Québec. Construite en 1915 à l'angle nord-est du boulevard Lacordaire et de la rue Jarry, elle est une belle réussite que je souligne avec joie et fierté. Elle loge des clubs sociaux et culturels de la Ville. Son adresse résidentielle est 5345, rue Jarry.

---

<sup>8</sup> La ligue de tennis de Saint-Léonard en est à sa 42<sup>e</sup> saison. Elle est présidée par l'auteur de ces lignes.

- La Maison Dagenais-Mathieu, sise sur la rue Jarry à l'angle nord-est de la rue de la Croix. Son adresse résidentielle est 5555.
- La Maison Corbeil-Renaud, sise du côté nord de la rue Jarry, à quelques pas à l'est de la rue Joubert. Son adresse résidentielle est 5675. Malheureusement, elle est barricadée.
- La Maison Gervais-Roy, construite vers 1750, reconnue par le ministère des Affaires culturelles, sise également du côté nord de la rue Jarry à environ un kilomètre à l'est de la « Vieille église » ou de l'« église-mère ». Merveilleusement restaurée, elle est un véritable joyau.

Elle est à la fois la demeure la plus ancienne de Saint-Léonard, et aussi la seule maison construite sous le Régime français, encore debout. LOUIS ROY, maire de Saint-Léonard de 1907 à 1910, y a élevé sa famille. L'un de ses fils OVIDE y a également élevé sa famille. Son épouse, madame YVONNE DELORME est l'une des filles de Magloire Delorme, père.

- La Maison Brien, dit Desrochers-Delorme, notre demeure ancestrale, est sise du côté nord de la rue Jarry, entre les boulevards Langelier et Pascal-Gagnon. Elle porte l'adresse résidentielle 6695.

Je désire élaborer sur les deux dernières maisons citées parce qu'elles ont un lien avec Magloire Delorme, père, et qu'elles soulèvent beaucoup d'intérêt aux plans architectural et patrimonial. D'ailleurs, cet intérêt est reconnu à juste titre tant par les autorités provinciales que municipales.

### **La Maison Gervais-Roy**

Cette maison d'inspiration française (1608-1780) est exceptionnelle dans le sens qu'elle est beaucoup plus spacieuse que les maisons des premiers colons. La plupart de ces maisons ont entre 18 et 25 pieds de façade bien que certaines se rendent jusqu'à 30 pieds. Chez les Roy, elle s'allonge de presque du double en façade.

Nous comprenons que pour mieux affronter le froid, on devait alors se limiter à des dimensions petites pour essayer de maintenir une température acceptable par temps froid. Les foyers dans les murs de pignon de cette maison fournissaient une distribution de chaleur inadéquate par rapport au carré de maison. Les gros tubes aspiraient littéralement la chaleur au point que nos ancêtres « chauffaient le temps ou le dehors »...

Ainsi, il devenait impérieux d'agrandir les carrés de maisons. Les occupants avaient besoin de plus d'espace intérieur puisqu'ils passaient près de cinq mois encabanés, vivant en commun. En outre, ne l'oublions pas, les familles de cette époque comptaient souvent plus de personnes.

Mais l'âtre comme mode de chauffage apparut vite comme inadéquat pour cette maison, ce qui peut expliquer pourquoi les feux fermés en fonte devinrent importants et connurent une diffusion de plus en plus rapide dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, soit au moment où cette maison a été construite.

Une deuxième caractéristique de cette maison rurale d'esprit français provient de son étroite proximité avec le sol. En effet, les fondations en pierre étaient peu profondes de sorte que le premier plancher s'étendait presque à la surface du sol. On remarquait bien ce fait quand on passait de l'extérieur à l'intérieur.

J'ai personnellement expérimenté cet état de fait. Comme jeune garçon en train de « descendre » à la cave (un caveau à légumes, en réalité) avec mon père qui mesurait six pieds, j'ai remarqué qu'il devait se plier en deux, car les poutres (ou solives) qui supportaient la construction n'étaient qu'à 60-65 pouces de la terre battue.



Un troisième élément qui caractérise cette maison met en cause la disproportion entre la hauteur des murs de façade et celle du toit. Le carré ne prend-il pas l'apparence d'une basse structure coiffée d'un « chapeau » haut et élancé ? La hauteur du toit nous semble deux fois plus importante que celle des murs gouttereaux.

Un quatrième élément qui caractérise cette maison touche au nombre d'ouvertures et surtout à leur orientation.

Chez les Roy, presque toutes les fenêtres sont situées en façade et face au sud, de chaque côté de la porte d'entrée principale très rarement utilisée, d'ailleurs, si ce n'est pour accueillir le curé lors de sa visite de paroissiale, moment privilégié pour inciter l'occupant à lui remettre la dîme.

Enfin, un dernier trait de cette maison d'esprit français se manifeste par l'absence de saillie du toit dans les murs du pignon et le faible prolongement de la couverture au-delà de la verticale des murs gouttereaux. La pente raide et drue coupe sèchement. L'absence de larmiers signifie donc une certaine inadaptation quant à la protection des murs contre le gel et l'érosion.

Cette inadaptation sera corrigée chez nous, la Maison Brien dit Desrochers-Delorme. Nous en reparlerons un peu plus loin.

Nous terminons la description de cette maison par un bref aperçu de l'aménagement intérieur.

Nous pénétrons dans une vaste salle par une porte mesurant à peine six pieds de hauteur.

Comme les maisons rurales traditionnelles du dix-huitième siècle, cette maison ne comporte qu'une seule grande pièce. Sur le pourtour, des chambrettes.

On doit comprendre cette absence de division par la nécessité de chauffer adéquatement l'intérieur.

En plus des foyers à chaque extrémité de la maison, les cheminées en chicane intégrées dans les murs de maçonnerie, je présume<sup>9</sup> qu'un immense foyer de pierre devait trôner en plein centre de la salle commune. Autrement, comment la maisonnée aurait-elle pu résister aux rigoureux hivers de cette époque?

La volonté de bien chauffer l'intérieur a obligé les constructeurs à se limiter à certaines hauteurs pour les plafonds. En entrant dans la salle, nous constatons le peu de distance entre le plancher et les poutres apparentes moulurées du plafond.

À l'étage des combles non isolés faisant office de grenier ou d'entreposage, aucune pièce n'était aménagée ni raisonnablement habitable. Aucune n'était habitée à l'époque où oncle Ovide, tante Yvonne et nos cousins Roy habitaient cette maison.



Magloire Delorme, père, a acquis notre maison ancestrale construite en 1858 en 1887. C'est une maison de pierres des champs et en pierres de taille en façade, comme les gens à l'aise les faisaient construire à l'époque. Pour employer un langage plus technique, c'est le modèle « québécois », mieux adapté non seulement au climat, mais aussi au territoire et aux mœurs des gens.

Notre maison, modèle québécois, est empreinte d'une grande simplicité et suit des proportions agréables. Il s'agit en fait d'un modèle dont le carré est assez bien dégagé du sol sur un solage de pierres. C'est une maison à pignons avec une cheminée de chaque côté coiffant le toit de quelques pieds. Le toit à 45° en forme d'accent circonflexe, avec son larmier débordant et protecteur, est percé de deux lucarnes harmonieuses.

Une galerie protégée par le larmier court sur toute la façade. Cette galerie apparaît comme un lieu intermédiaire entre le froid et la chaleur, entre la neige et l'intérieur, un plancher extérieur qui nous dégage de la « froidure », qui permet de se déneiger avant d'entrer et d'y ranger certains articles indispensables durant la saison d'hiver: grattoir, pelles, sac de sel ou de sable.

---

<sup>9</sup> Pour s'en convaincre, il faudrait monter dans les combles et examiner le toit au centre de la maison.



Le sous-sol est plus qu'un espace de « rampage » sous le premier plancher de bois mou. Cet espace frais est utilisé comme caveau : combien d'heures, Magloire fils et notre père Léonard ont-ils écoulées, à genoux, sous une baladeuse au-dessus de leur tête, à triller<sup>10</sup> une à une les mille poches de pommes de terre que nous avons engrangées à l'automne, en même temps que la série mondiale de baseball !

À quoi pensaient-ils ? À quoi rêvaient-ils pendant ces heures interminables de modeste labeur? Sûrement à nous, à notre avenir!

Enfin, une cuisine d'été de même style, c'est-à-dire avec toit à pignon mais plus basse, recouverte de clins en épinette, était jumelée au bâtiment principal. Paradoxalement, chez nous, cette cuisine d'été était utilisée à l'année : chauffée au bois, puis au charbon l'hiver, notre grand-mère Hélène et notre mère Marie-Jeanne y préparaient les repas.

Toutefois, une fois le souper avalé et la vaisselle lavée, nous traversions dans la salle. Silence, à genoux, sous l'immense portrait de Sir Wilfrid Laurier, Mgr Paul-Émile Léger récitait le chapelet. Quinze minutes plus tard, « *Un homme et son péché* » de Claude-Henri Grignon nous ramenait sur terre.

En 1898, à l'occasion du mariage de Magloire fils, Magloire père fit don de ses biens à son fils « *avec charges* » comme c'était la coutume, et s'installa au village, directement en face de l'église.

Au début des années quarante, Magloire fils vendit la ferme et la maison ancestrale à notre père Léonard.

En 1955, Léonard vendit la ferme mais se réserva un vaste emplacement en façade, donnant sur la rue Jarry.

Désireux de restaurer la maison afin d'apporter à la famille plus de confort et de modernisation, Léonard consulta un architecte qui le convainquit qu'il serait moins onéreux de construire une nouvelle maison dans son petit verger que de restaurer la « *vieille* ».

En 1956, une nouvelle maison s'éleva dans son verger, à l'ouest de la « *vieille* », laquelle fut louée, telle qu'elle, à une famille abitibienne nombreuse.

En 1967, par suite d'un différend avec son locataire, notre père nous supplia, mon épouse et moi, de venir l'habiter. Nous avons accepté et notre père put légalement expulser son locataire.

Nos deux filles, Julie en 1969 et Marie-Pierre en 1971, naquirent dans la maison ancestrale. Mon père Léonard souligna ces naissances en plantant deux arbres à l'arrière de la maison, lesquels s'y retrouvent toujours. Malheureusement, vous ne pourrez pas admirer les 125 arbres que j'avais plantés à l'arrière au pourtour du terrain pendant notre dernier séjour (1992-2011), car l'acheteur du terrain vacant à l'ouest de la vieille Maison les a tous arrachés l'été dernier. Deux d'entre eux, de petits érables, portaient les prénoms de LÉA et XAVIER, nos deux petits-enfants.

---

<sup>10</sup> *Triller*. Ce mot n'apparaît pas dans les dictionnaires français : c'est un canadienisme sans doute signifiant classer les pommes de terre selon leur taille et rejeter les contaminées

En 1991, la famille-locataire qui l'habitait informait la famille-proprétaire qu'elle était contrainte de la quitter, ne pouvant assumer le coût du chauffage.

Deux mois plus tard, la « *vieille Maison* » non chauffée, inhabitée, était déjà insalubre et inhabitable, car les tuyaux d'alimentation d'eau et de chauffage avaient éclaté sous l'effet du gel hivernal; de la glace s'était formée le long des murs. Elle n'apparaissait même plus au rôle d'évaluation de la Ville de Saint-Léonard.

Allait-elle subir le même triste sort que la maison ancestrale des « *Dagenais* », nos voisins d'en face qui avaient vu leur maison d'abord vandalisée, puis finalement incendiée quelques années auparavant ? Que faire ? Et qui ?

Nos père et mère octogénaires vivent une retraite bien méritée en Floride : ils n'ont ni la compétence ni l'énergie pour entreprendre quoi que ce soit. Un frère et une sœur également en Floride ne manifestent aucun intérêt pour la sauvegarder.

Si cette maison enrubbannée de lierre s'offre à nos regards aujourd'hui, les descendants de MAGLOIRE père, le doivent à l'audace, à la persévérance et à la générosité exclusive de la famille de FRANÇOIS, l'auteur de ces lignes.

Malgré l'opposition de certains membres de la famille et avec l'assentiment de d'autres, François et sa famille s'attaquent à la tâche. Avec l'aide de monsieur JEAN LEMIEUX, un ami architecte, ils organisent une corvée pour d'abord démolir l'intérieur, devenu invivable, ne conservant que les planchers du rez-de-chaussée et de l'étage. Le chantier est lancé le 1<sup>er</sup> février 1992.

Cent jours plus tard, la « *vieille Maison* » est restaurée en grande partie : isolation, portes et fenêtres neuves conformes aux originales, système de chauffage, électricité, plomberie, etc. Tout l'intérieur a été refait en respectant le mieux possible le style original.

Pendant les dix-neuf années subséquentes, la famille de l'auteur a poursuivi l'œuvre de restauration, à la grande joie et à la satisfaction de Léonard et de Marie-Jeanne, nos père et mère.

La maison Magloire Delorme, père, est sauvée; sa pérennité est assurée. Mais ne rêvons pas en couleurs, tout est relatif : à Saint-Léonard, plusieurs maisons ancestrales ont été incendiées parce qu'elles encombraient les terrains de spéculateurs ou d'entrepreneurs, surtout dans les zones dites « *commerciales* ».

Cette maison qui aura accueilli six générations pendant les 124 années que nous l'avons possédée fut déclarée – récompense appréciable et vivement appréciée de la majorité d'entre nous – « d'intérêt patrimonial et architectural » par la Ville de Saint-Léonard, ce qui signifie en bref que la Ville n'émettra pas de permis de démolition, sauf si elle s'avérait un danger public.

Le couple qui l'a acquise maintenant suit rigoureusement les traces de la famille de François et en prend un soin jaloux. Allez la voir, elle vaut le déplacement.

## **Conclusion**

J'ai tenté de démontrer à l'aide de ma propre expérience que la conservation du patrimoine et sa mise en valeur sont une mission exigeant la plus grande vigilance.

Cette mission est un témoignage de respect et de reconnaissance envers ceux et celles qui ont consacré temps et argent pour assurer la pérennité du patrimoine bâti.

Cette mission réclame des sacrifices de tous ordres, beaucoup de générosité, de patience.

Et surtout le respect de nos convictions doit résister avec sérénité et ardeur aux veaux d'or.

*François L. Delorme*

Notaire à la retraite

Arrière-petit-fils de Magloire Delorme, père